



Rochefort, le 13 février 2017

Délégation Centre Atlantique

Monsieur Patrice MOREAU
Responsable Aménagements
Agence régionale de l'Office National des
Forêts Poitou-Charentes
389 avenue de Nantes
BP 531
86020 POITIERS CEDEX

Affaire suivie par : Eric PERRIN
05-46-84-72-03

Objet : aménagement forestier – Forêt de Suzac
Réf. : EP/129
P.J. : -

Monsieur le Directeur,

Vos services m'ont fait parvenir en novembre 2015, le projet d'aménagement forestier de la forêt de Suzac dont le Conservatoire du littoral est propriétaire sur les communes de Saint Georges de Didonne et Meschers sur Gironde, et en a fait la présentation sur site le 2 décembre 2015.

Je soussigné, Patrice BELZ, Délégué de Rivages du Conservatoire du Littoral,

Approuve l'aménagement forestier 2016 – 2025 du site "Forêt de Suzac" élaboré par l'Office National des Forêts et sollicite le bénéfice de l'article L.122-7 du code Forestier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Patrice BELZ
Délégué